

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU VENDREDI 4 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize le quatre novembre, le Conseil Municipal de la commune de VAL-ET-CHÂTILLON était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame TALLOTTE Josiane, Maire.

Présents :	– BENA Olivier	– FRAPPART Lionel
	– CHAPUIS Romain	– GERARD Marie-Thérèse
	– CULMET Thierry	– HALBEHER Martine
	– DUQUENET Colette	– HILD Laurence
	– EHRLE Josiane	– TALLOTTE Josiane
Excusés :	– AUBERTIN Marc	
	– DUPRE Steven	
	– DUPRE Jean-Pierre	
Secrétaire :	– BENA Olivier	

Conseillers en exercice :	13
Présents :	10
Pouvoirs :	0
Ouverture :	20h00
Clôture :	0h26
Convocation :	28/10/16

DÉMISSION D'UNE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Madame le Maire informe l'assemblée avoir reçu le mardi 1^{er} novembre par courrier électronique la démission de madame Brigitte ROLAND, courrier qu'elle a aussi envoyé à tous les conseillers et à la Préfecture, et avoir reçu le jeudi 3 novembre une copie de la lettre de démission adressée à monsieur le Préfet.

Le conseil municipal prend acte de la démission de Brigitte ROLAND de sa fonction de conseillère municipale et écoute les réponses apportées par madame le maire sur les raisons invoquées dans la démission.

1) PROGRAMME DE COUPES FORESTIÈRES ET BOIS DE CHAUFFAGE

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance de la proposition d'inscription de coupes pour l'exercice 2017 :

- Remplace la « délivrance par affouage (DE) » par « CVD » (cession de bois de chauffage).
- approuve à l'unanimité le programme de coupes suivant :

Statut	Forêt	Groupe	UG	Type Coupe	Surf. UG	Surf. à Dés.	VPR EA	Mode de vente des produits vendus
CPAF	val-et-chatillon	Amélioration	4 a1	Amélioration de BO	7,14	7,14	357,00	BF/ CVD
CPAF	val-et-chatillon	Amélioration	31 a2	Amélioration de BI	3,28	3,28	164,00	BF/ CVD
CPAF	val-et-chatillon	Amélioration	37	Amélioration de BI	6,60	6,60	264,00	BF/ CVD
Hors plan	val-et-chatillon	Reconstitution	2 t	Extraction en régénération	7,44	7,44	111,60	BF/ CVD
Hors plan	val-et-chatillon	Reconstitution	7 t	Première éclaircie	2,19	2,19	30,66	CVD
Hors plan	val-et-chatillon	Reconstitution	20 t	Première éclaircie	2,98	2,98	41,72	CVD

Cession de bois de chauffage

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- Fixe le prix du stère de bois de chauffage vendu cet hiver à :
12 € TTC le bois dur (ou 8 € TTC si abattu l'an dernier et donc déclassé) ;
2 € TTC le bois tendre (bouleau) ;
- Décide que les inscriptions seront enregistrées en mairie jusqu'au 2 décembre 2016

2) POINT SUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Par l'adjoint aux travaux Thierry Culmet.

Suite au dépôt de bilan du bureau d'études JP INGENIERIE, un nouveau marché de maîtrise d'oeuvre a été confié à G2C INGENIERIE. Ce changement n'entraînera pas de surcoût. Les options concernant le haut de la rue Beau Soleil et la rue de Châtillon ont été intégrées au projet. Un rendu actualisé et global sera exposé le 24 novembre par le maître d'œuvre ; ces informations seront ensuite présentées lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

approuve l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre à G2C INGENIERIE pour un montant total de 36656 € HT pour les travaux concernant uniquement Val-et-Châtillon et 23769 € pour les travaux mutualisés avec Cirey-sur-Vezouze.

3) CONVENTION POUR LE PASSAGE DE LA BALAYEUSE DE CIREY

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- approuve la convention avec Cirey-sur-Vezouze pour le passage de leur balayeuse le 12 août 2016 au coût horaire de 76,5 € comprenant l'utilisation de la machine, l'entretien et le chauffeur.
- approuve l'établissement d'une convention avec Cirey-sur-Vezouze pour le passage de la balayeuse deux fois par an.
- Donne pouvoir au maire de signer tous documents relatifs à cette affaire.

4) AVENIR DES ÉTABLISSEMENTS 3H SANTÉ

Le Maire expose au Conseil Municipal les projets de restructuration de l'hôpital 3H Santé et de déplacement des soins de suite et de rééducation (SSR) à l'hôpital de St Nicolas-de-Port, ainsi que les problèmes d'accessibilité aux services.

Le conseil municipal, à 9 voix pour et une abstention (de Lionel FRAPPART)

- ADOPTE LA MOTION SUIVANTE ET
- PRIVILEGIE le maintien des 3 sites de 3H Santé implantés à Badonviller, Blâmont, et Cirey-sur-Vezouze avec restructuration des sites de Cirey-sur-Vezouze et Blâmont, plutôt qu'une construction nouvelle d'un coût de 29 000 000 € qui entraînerait une augmentation du prix de journée de 15 €.
- SOUHAITE conserver l'unité de soins de suite et de rééducation (SSR) à l'Hôpital 3H Santé en raison de l'impact économique négatif en termes d'emplois engendré par un transfert vers l'hôpital de St Nicolas-de-Port.
- **PRECISE que le SSR, service de proximité, déplacé à St Nicolas-de-Port ne permettra plus aux familles du territoire de rendre visite à leurs proches hospitalisés éloignés de leur domicile, en raison du manque de moyen de locomotion de certaines familles et compte tenu des horaires des lignes de transports en commun.**
- DESIRE rester cohérent avec les objectifs en matière d'accessibilité des services aux publics, d'attractivité économique et de revitalisation des bourgs centre.

5) REMBOURSEMENT DE FRAIS AVANCÉS

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le remboursement de 39,94 € avancés par madame Josiane EHRLE pour des achats pour les Journées du Patrimoine.

6) ECOLE - CESSION DE MOBILIER ET USAGE DES LOCAUX

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, la facturation du mobilier scolaire cédé

à Cirey-sur-Vezouze pour un total de 1765 € :

- 30 grandes tables et chaises 30 X 30 = 900 €
- 2 bureaux avec fauteuils 100 X 2 = 200 €
- 4 tables rondes ou hexagonales 50 X 4 = 200 €
- 25 chaises pour ces tables 15 X 25 = 375 €
- 3 bancs 30 X 3 = 90 €

au Syndicat Scolaire du Blanc Mont pour un total de 750 €

- 25 tables moyennes et chaises 30 X 25 = 750 €

à la communauté de communes d'un bureau et d'un fauteuil au prix de 100 €

Comme il n'était pas possible de garantir la mise à disposition de l'école à la MPT pour 3 ans mais seulement pour 1 an, l'association a décidé de ne plus organiser l'Accueil de Loisirs et a déménagé ses affaires.

Le compte rendu de la réunion du 8 octobre entre la municipalité et l'association a été adressé à chaque conseiller pour information. Madame le Maire lit la lettre d'explication rédigée par la présidente de l'association madame Schmitt qui ne pouvait être présente.

L'école sera maintenue en « hors gel ». Les sanitaires et lavabos de l'étage seront vidangés, les WC du bas maintenus pour des manifestations importantes.

Le conseil municipal délibérera lors d'une prochaine réunion sur l'avenir des locaux.

7) MISE EN ACCESSIBILITÉ DES ERP

Madame le maire informe l'assemblée que l'agenda d'accessibilité programmée a été adressé à la Préfecture et demande aux conseillers de valider le projet de réunir l'agence postale et la mairie dans le même bâtiment afin de mutualiser les frais de mise en accessibilité, de chauffage et d'entretien. La Poste n'a pas émis d'objection à ce projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de rassemblement de l'agence postale et du secrétariat de mairie dans le bâtiment de la mairie.

8) CONTRAT TERRITOIRE SOLIDAIRE

Madame le maire informe l'assemblée que la commune est éligible au nouveau Contrat Territoire Solidaire (CTS), dispositif d'aide aux « communes fragiles » à hauteur d'un plafond de 7000 €, mobilisable de manière cumulée sur 3 ans. Le taux d'aide maximum sera de 40 % ET le montant minimum du projet de 3750 € HT. La dotation de solidarité n'existe plus.

9) NOËL DES ENFANTS

Le Noël des Enfants ne figurant plus cette année dans le programme de la Maison Pour Tous, le Conseil municipal confie au CCAS l'organisation du Noël des Enfants de la commune.

10) BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Le bulletin municipal est distribué gratuitement dans chaque foyer de la commune mais vendu aux personnes extérieures ou aux habitants désirant un ou des exemplaires supplémentaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité,

fixe le tarif d'un exemplaire du bulletin municipal 2016 à 5 €,

Le destinataire d'un envoi postal devra s'acquitter en sus des frais d'expédition au tarif en vigueur.

11) AVIS SUR L'INSTALLATION D'ABRIS DE BUS

Un abri existe au niveau « de la cotonnière ». L'arrêt « Clineroche » n'a aucune possibilité (trottoirs trop étroits). Madame le maire sollicite l'avis du conseil concernant l'installation d'un abri de bus devant l'arrêt de l'école. Deux modèles en bois sont présentés : 4200 € HT (fourniture et pose) et 3067 € HT (fourniture).

Les avis étant partagés, la question est reportée à une prochaine réunion afin de laisser aux conseillers un temps de réflexion.

Pour faire ralentir les véhicules dépassant les bus aux arrêts, le conseil étudiera la pose de panneaux avec enfants représentés et une phrase appelant les conducteurs à la prudence.

12) ENTRÉES ET SORTIES DU SDAA 54

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les demandes

d'entrée de Martincourt,

de sortie de Coyviller, Fillières, Gorcy, Lupcourt et Ugny,

du Syndicat Départemental D'assainissement Autonome de Meurthe-et-Moselle.

13) INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Madame le maire présente l'arrêté préfectoral de fusion créant, à compter du 1^{er} janvier 2017, la nouvelle communauté de communes issue de la fusion de la communauté de communes de Piémont vosgien et de la communauté de communes de la Vezouze. Le nombre de sièges est fixé à 71, dont 3 pour Val-et-Châtillon.
- Conformément à l'avis du conseil, un arrêté municipal a été pris interdisant la circulation des véhicules à moteur de 22 heures à 6 heures du matin en forêt. Les deux panneaux sont reçus et vont être installés. Des détails seront fournis dans le prochain bulletin municipal.
- Une partie du nouveau grillage de la salle des fêtes a été arrachée. Une plainte sera déposée auprès de la gendarmerie.
- Les prochains événements :
 - 5 novembre : Bourse aux jouets de la MPT.
 - 11 novembre : cérémonie et exposition avec les réalisations des élèves (de CE1 à CM2) créées lors atelier organisé par Olivier BENA pendant les vacances.
 - 12 novembre : Conférence « Faïences et Pauses Café » par Catherine Calame, organisée par les Amis d'Alfred Renaudin.

- 12 novembre : tournoi de foot U6 et U7.
- 3 décembre : St Nicolas de l'école de foot.
- 10 décembre : Marché de Noël de la MPT
- Cette année, l'école de foot a animé les rues pour la fête d'Halloween.
- Le 10 octobre, une réunion a été organisée concernant les risques d'éboulements rocheux route de Cirey avec les habitants et propriétaires concernés, le BRGM et la Préfecture. La préfecture a transmis une liste d'entreprises qui pourront réaliser les travaux de sécurité. Des conseils ont été demandés à l'ONF concernant les essences végétales dont le système racinaire est susceptible de « retenir » les terrains argileux mais également d'absorber un trop plein d'eau dans le sol.
- L'ATSEM Delphine ETIENNE a terminé son contrat le 31 octobre. En collaboration avec l'adjointe Marie-Thérèse Gérard, les mois de septembre et d'octobre ont été occupés par le débarras de l'école, le tri de la vaisselle de la salle des fêtes et le nettoyage du grenier et des chaises de la salle des fêtes, les greniers et archives de la mairie. Le tri des archives de l'école suivant les consignes et l'aide de l'inspectrice de l'Education Nationale. Un pot de départ sera organisé prochainement. Le conseil approuve le don chèque cadeau.
- Les conseillers approuvent le don d'un chèque cadeau à Alexandre Hernandez qui a effectué un long, formateur et fructueux stage au service technique.
- Madame Thomas-Stibling, conciliatrice de justice, tiendra une permanence sur rendez-vous en mairie les 2ème et 4ème jeudis après-midi de chaque mois.
- 114 brioches de l'amitié ont été vendues pour un total de 570 € et 36 € de dons.
- Les bois des parcelles B 413,414, 419 à 422 ont été vendus dans le cadre du « Plan de Développement de Massif » du Lunévillois pour un montant supérieur à celui prévu : 16510 € HT.
- Comme décidé par le conseil municipal, Jean-Robert Legrand viendra prochainement élaguer l'arbre du cimetière.
- La commune n'exerce pas son droit de préférence au sujet de la vente des parcelles forestières de madame Jacques.
- Laurence Riehl lit une lettre des parents d'élèves de l'école du regroupement sollicitant le prêt de la salle des fêtes et de l'esplanade pour l'organisation de la kermesse le 1^{er} juillet 2017. Il y aura une exposition, un spectacle, des jeux, une buvette, une restauration (gratuite pour les enfants). La demande est approuvée, la salle est mise gracieusement à disposition mais il est demandé de rendre les lieux complètement nettoyés.
- Suite à la demande du Club Vosgien pour la pose d'une plaque à la mémoire de Pierre Ramella sur la roche actuellement sans nom du sentier d'Achiffet, le conseil approuve cette idée et propose que la roche soit dite du Club Vosgien, et dédiée spécialement à Pierre Ramella, cheville ouvrière exceptionnelle de la section.
- Romain Chapuis signale d'une part le mauvais état de la fontaine du haut de la rue Maix Gammeron, et d'autre part la dégradation du chemin communal du Grand Trépôt suite à un débardage. Contact sera pris avec l'exploitant forestier responsable des travaux et des intervenants dans ce secteur privé.

Madame le Maire,



Talotte

Josiane TALLOTTE